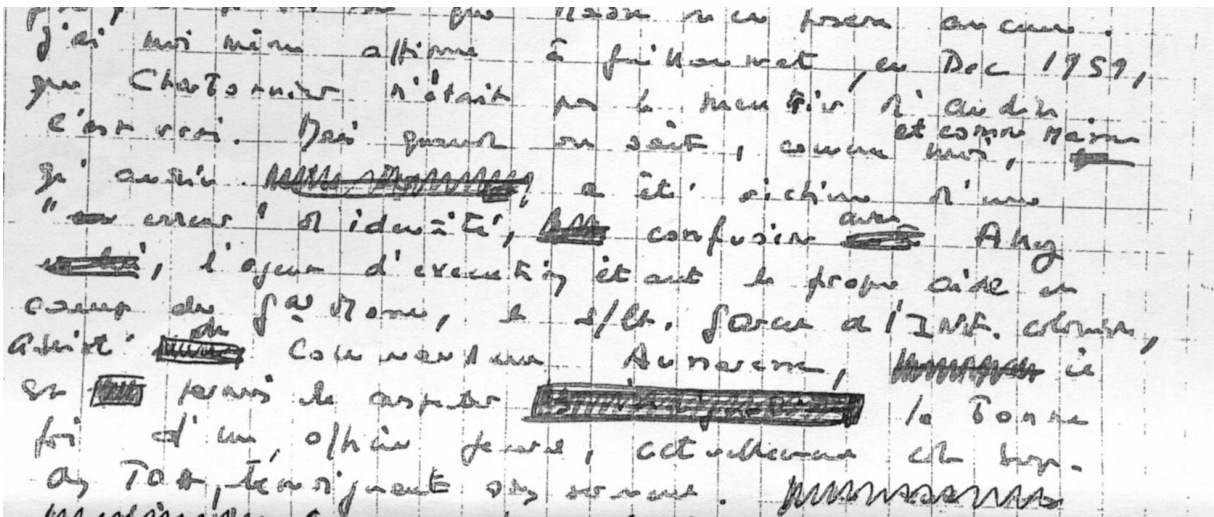


Le manuscrit du colonel Godard

<http://audin.lautre.net/>

Extrait du manuscrit de Godard, conservé aux archives – Hoover Institution, Stanford, California :

« Le témoignage de Massu a la valeur de l'indignation qu'il manifeste quand M^e Isorni engage le débat sur la torture. Massu pense à Audin et qualifie d'effroyables les accusations portées contre le Cne Charbonnier du 1^{er} RCP. Une honte, dit-il d'accuser Charbonnier. Mais est-ce vrai pour certains autres ? C'est faux d'affirmer que les intéressés étaient "à ce moment là sous les ordres du Colonel Godard", parce que c'est justement ce dernier qui a sommé et obtenu du G^{al} Massu en les éloignant de son entourage immédiat. Je suis prêt, à ce sujet, à répondre à toutes les questions qu'on voudra bien un jour, et je suis sûr que Massu n'en posera aucune.



J'ai moi-même affirmé à Guillaumat, ¹ en Dec 1959, que Charbonnier n'était pas le meurtrier d'Audin. C'est vrai. Mais quand on sait, comme moi et comme Massu, qu'Audin a été victime d'une "erreur" d'identité, confusion avec Alleg, l'agent d'exécution étant le propre aide de camp du G^{al} Massu, le s/Lt Garcet de l'INF coloniale, assisté du Commandant Aussarresse, il est permis de suspecter la bonne foi d'un officier général, actuellement cité [illisible] témoignant sous serment.

FIGURE 1 – L'extrait du manuscrit du colonel Godard

J'ai moi-même affirmé à Guillaumat, ¹ en Dec 1959, que Charbonnier n'était pas le meurtrier d'Audin. C'est vrai. Mais quand on sait, comme moi et comme Massu, qu'Audin a été victime d'une "erreur" d'identité, confusion avec Alleg, l'agent d'exécution étant le propre aide de camp du G^{al} Massu, le s/Lt Garcet de l'INF coloniale, assisté du Commandant Aussarresse, il est permis de suspecter la bonne foi d'un officier général, actuellement cité [illisible] témoignant sous serment. »

1. Pierre Guillaumat est alors ministre des Armées.